

# Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2014 à 8 heures 30

Date de convocation : 27 juin 2014

Étaient présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Monique LOUVRIER, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Étaient absents : Christian LAURAIRE, Jean-Pierre VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

## ORDRE DU JOUR

- Création unité de méthanisation : suite à donner
- Autorisation d'ester en justice
- Création d'un emploi saisonnier
- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour la baisse des dotations de l'État au profit des Collectivités
- Affaires diverses

### ➤ [Approbation du compte rendu de la séance précédente.](#)

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 20 juin 2014*

### ➤ [Création unité de méthanisation : suite à donner](#)

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement de la tranche ferme du marché relatif à la construction d'une unité de méthanisation collective. (étude de faisabilité technico-économique - état des gisements intrants, quantité et contrats avec les agriculteurs - réseau de entrants chaleur, contrats avec les éventuels clients - demande de permis de construire - demande de dossier d'autorisation d'exploiter (dossier ICPE) - étude et demande de raccordement au réseau ERDF - financement bancaire -délai de la tranche ferme ...).

***Le Conseil Municipal considérant :***

- *le retard sur les études ;*
- *le dépôt du permis seulement le 26 juin, soit un début de travaux courant septembre voire octobre à condition que toutes les autorisations soient obtenues, et qu'il n'y est pas de mauvais temps en décembre, de ce fait les travaux ne pourront pas être fini dans les délais impartis donc perte des subventions européennes ;*
- *que rien n'est défini pour le réseau de chaleur, ni le tracé (donc surprise sur le chiffrage), ni aucun contrat signé, le rachat d'électricité n'est donc pas garanti à 0,19 centimes d'euros ;*
- *que le tonnage des matières premières n'est pas atteint, 5200 tonnes contre 7200 tonnes pour garantir la bonne marche de l'unité sur toute l'année. De plus l'équilibre 80% fumier, 20% lisier n'est pas respecté ce qui fausse le chiffrage budgétaire ;*

- *qu'il est impossible à ce jour d'établir un budget sincère et équilibré au vu des éléments portés sur les bilans économiques qui varient sur les études technico-économique (emprunt, raccordement ERDF, coût de revient de l'épandage ....);*
- *que La demande et l'accord d'injection et de rachat de l'électricité, et la demande et l'accord de raccordement à ERDF n'apparaissent pas dans le dossier ;*
- *une augmentation de l'emprunt avec des remboursements sur 20 ans au lieu de 15 ans (EDF ne garantit l'achat que sur 15 ans) dans le dernier budget prévisionnel ;*
- *qu'à ce jour aucune autorisation n'est acquise ;*
- ◆ *décide à l'unanimité des membres présents de ne pas affermir la tranche conditionnelle.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

#### ➤ Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire fait savoir que par une requête n° 1400829-2 enregistrée le 24 avril 2014, la société ARKOLIA demande au Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND d'annuler le marché de conception-réalisation pour la construction d'une unité de méthanisation collective conclu entre la Commune et la société INNOV'ENER, et de condamner la Commune à lui verser une somme de 1500 euros au titre des dispositions de l'article L.761-1 du Code de justice administrative ;

*Le Conseil Municipal considérant que, compte tenu de cette requête, il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune de LIEUTADES dans cette affaire :*

- *autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans le cadre de l'instance susvisée n° 1400829-2 introduite par la société ARKOLIA devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND.*
- *désigne la SELARL ITINÉRAIRES DROIT PUBLIC, Société d'Avocats inscrite au Barreau de Lyon, et représentée par Maître Pierre- Stéphane REY, Avocat Associé, pour représenter la Commune de LIEUTADES dans le cadre de cette instance.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

#### ➤ Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité qu'il y aurait d'embaucher un agent à temps partiel afin d'assurer l'entretien des espaces verts, des réseaux d'eau etc..... Il fait savoir que Mr Yoann PELAT de Chaudes-Aigues serait intéressé par cet emploi et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle embauche.

*Le Conseil Municipal après délibération :*

- *propose la création d'un emploi saisonnier, pour la période du 15 juillet au 15 janvier 2014*
- *Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8 heures/semaine.*
- *Décide que la rémunération sera calculée sur la base de l'Indice Brut 297 - Indice Majoré 309*
- *Habilite M. le Maire à recruter Mr Yoann PELAT*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Motion de soutien à l'action de l'AMF pour la baisse des dotations de l'État au profit des Collectivités

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la motion relative à l'action de l'AMF pour la baisse des dotations de l'État au profit des Collectivités et l'invite à l'adopter.

*Le Conseil décide d'adopter la motion présentée.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Mr le Maire fait savoir que la croix volée aux pièces grandes a été retrouvée à Vic Sur Cère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Le Maire,  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Monique LOUVRIER

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL